



18/04/2025

Déchets encombrants au Luxembourg : Quantités en baisse mais 11% encore réutilisables

La quantité des déchets encombrants est en baisse au Luxembourg, une tendance positive confirmée par une récente analyse conduite par l'Administration de l'environnement. Entre 2020 et 2023, les résidents luxembourgeois ont produit 3.700 tonnes de déchets encombrants en moins, soit 7 kg par habitant. Cette évolution positive est due aux efforts en matière de gestion des déchets et à une sensibilisation accrue du public. Cependant, l'analyse met en évidence que 1.292 tonnes des objets collectés (11% du poids) pourraient encore être réutilisés (surtout des meubles et des jouets) et que 82% en poids pourraient être collectés séparément et valorisés.

Résultats des analyses

Près de 2/3 des déchets encombrants analysés (63,77% en poids) sont des matelas, du bois, des plastiques et des meubles.

Parmi les déchets encombrants se trouvent beaucoup de matières (82% du poids) qui pourraient encore être valorisées comme le bois, le papier, le plastique et les déchets électroniques, etc. Il est essentiel que ces matériaux ne soient pas remis à la collecte des déchets encombrants et qu'ils soient correctement triés pour améliorer le recyclage et favoriser une gestion plus responsable des déchets.

Environ 1.292 tonnes d'objets collectés (11% du poids) pourraient encore être réutilisés. En particulier, des meubles et des jouets en bon état sont jetés alors qu'ils pourraient être réparés ou redistribués. Cette proportion atteint même 21% pour les collectes en porte-à-porte, contre 9% aux centres de ressources.

Les inondations de 2021 ont contribué à une augmentation exceptionnelle des déchets encombrants pendant cette période, en particulier dans les communes du SIGRE (Syndicat Intercommunal pour la gestion des déchets ménagers, encombrants et assimilés en provenance des communes de la région de Grevenmacher, Remich et Echternach).

Cette analyse met en évidence les progrès réalisés au Luxembourg en matière de réduction et de réutilisation des déchets encombrants. Cependant, elle souligne la nécessité de continuer à sensibiliser et de mettre en place des solutions pratiques et durables pour améliorer la gestion des déchets.

Quelques astuces pour réduire les déchets encombrants

Des gestes de prévention tels que l'achat d'objets de seconde main, la réparation ou l'acquisition d'objets de qualité peuvent jouer un rôle clé dans la réduction des déchets. En favorisant une consommation responsable, ces pratiques contribuent non seulement à limiter le gaspillage, mais également à prolonger la durée de vie des produits, réduisant ainsi la pression sur les ressources naturelles et les systèmes de gestion des déchets.

De plus, il convient de rappeler que certains types de déchets suivent des filières de traitement spécifiques. En effet, les matières recyclables, collectées séparément dans les centres de ressources, ainsi que les déchets électriques et électroniques, nécessitent un traitement particulier et ne font donc pas partie des déchets encombrants.

Par définition, les déchets encombrants sont les déchets municipaux ménagers solides dont les dimensions ne permettent pas le ramassage moyennant les mêmes récipients que ceux destinés à la collecte des autres déchets municipaux ménagers. Les citoyens sont donc priés de ne pas mettre de sacs ou de cartons remplis de déchets ménagers mélangés avec les encombrants. Ces déchets doivent être triés et déposés de manière adaptée, dans le respect de l'environnement.

Quelques réflexes :

1. Acheter moins

- Acheter avec réflexion : Avant chaque achat, évaluer si l'objet est vraiment nécessaire.
- Privilégier la qualité : Choisir des produits durables qui ne nécessiteront pas d'être remplacés fréquemment.

2. Réparer, donner ou vendre

- Réparer ses objets : Avant de jeter un meuble ou un objet encombrant, vérifier s'il peut être réparé.
- Considérer le réemploi : Envisager d'offrir l'objet à un proche, de le donner à une association ou de le revendre en seconde main. Cela permet de prolonger la vie des objets et de réduire les déchets.

Pour toute information complémentaire ou pour consulter les résultats détaillés de l'étude :

www.emwelt.lu

Informations supplémentaires - Contexte

L'étude des déchets encombrants est menée régulièrement par l'Administration de l'environnement. Elle permet d'analyser :

- l'évolution des quantités de déchets encombrants générées et
- la composition des déchets encombrants.

L'étude évalue également les mesures prises par le Luxembourg, tant au niveau national que communal, pour améliorer la gestion des déchets encombrants. Ces mesures incluent les efforts de prévention, la promotion du recyclage et les initiatives de réutilisation, permettant de réduire la production de déchets inutile.